

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS API DEVELOPPEMENT
382 RUE DU GAL DE GAULLE
59370 MONS EN BAROEUL FR

COURTIER

VERSPIEREN ASSURANCES

1 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

BP 30200

59446 WASQUEHAL CEDEX

Tél : 03 20 45 71 00

Fax : 03 20 73 82 94

Portefeuille : 0311273584

Vos références :

Contrat n° 4001474204

Client n° 0310169820

AXA France IARD, atteste que :

**SAS API DEVELOPPEMENT
382 RUE DU GAL DE GAULLE
59370 MONS EN BAROEUL**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4001474204** dit de première ligne ayant pris effet du 01/09/2021 et, pour elle-même et pour ses filiales:

**Api Restauration SAS,
Lys Restauration SAS,
Instants d'Exception SARL,
Languedoc Restauration SAS,
CREAPI SARL,
RDR SAS,
INFRES SARL,
Jusqu'à la Maison SARL,
CASSIOPA SARL
Api Services Hôteliers SARL
SAS Saveurs et Traditions du Bocage**

et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties dans ce contrat:

Toutes ventes, opérations, prestations, tous services et travaux concernant directement ou indirectement à :

- La gestion de restaurants traditionnels, de restaurants d'entreprises et collectifs (scolaires, petite enfance, médico-social, sanitaires,), et de restauration rapide ;
- Les activités de restauration traditionnelle, restauration d'entreprises et collectifs, préparation de repas au sein de cuisines centrales, restauration sur place ou à emporter (notamment cafétéria, libre-service, click and collect), traiteur, livraison de repas et paniers à emporter (produits bruts avec fiches recettes)

Il est précisé que pour les activités décrites au présent contrat, les préposés seront en possession de clefs et de code d'alarme et badges appartenant aux clients chez lesquels ils interviennent.

- La formation tant en interne qu'en externe.
- La surveillance de cantine pendant la durée des repas, avec du personnel spécifiquement dédié à cette activité ;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1D052620250203



- La mise à disposition, chez les clients, de distributeurs de boissons, denrées diverses (notamment sandwiches et pizzas fabriquées par l'Assuré). L'assuré procède à l'installation des distributeurs avec raccordement à l'existant.

-Signalétique des espaces de restauration et habillage décoratif de ces espaces

- Décoration intérieure des espaces de restauration,

- Ameublement et installation de mobilier dans les espaces de restauration.

- Le négoce de matériel de cuisine, pose en sous-traitance sans aucuns travaux de bâtiment,

- Nettoyage des espaces de restauration et autres lieux privés avec des produits non abrasifs (bio nettoyage) et activité de blanchisserie ;"

- Exploitation de business center et d'espace de réception :

- Accueil (y compris assistance à l'utilisation du matériel de visioconférence, gestion de la distribution du wifi, assistance lors de la tenue d'évènements, relation avec le traiteur du site)
- Gestion des Espaces (gestion du planning, préparation du matériel et de la régie, agencement et organisation des salles, remise en état, Rangement et maintenance du matériel, Etat des lieux)
- Gestion Technique : entretien et maintenance du matériel audiovisuel, gestion des consommables,
- Reporting : Répartition de l'activité, pannes et intervention, stocks, remplacement de matériels, ...

Y compris la propriété de biens affectés ou non aux activités ci-dessus.

L'intoxication alimentaire fait partie des dommages corporels garantis en après livraison.

Les garanties du contrat s'exercent conformément aux montants repris dans le tableau ci-dessous.

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON OU RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Pour l'ensemble des dommages :

10.000.000 €. par sinistre dont :

- Pollution, atteintes à l'environnement : **1.000.000 €** par sinistre et année d'assurance, ce montant comprenant également les dommages matériels et immatériels
- Accidents du travail et maladies professionnelles causés par une faute inexcusable : **3.000.000 €** par sinistre et année d'assurance
- Pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs : **5.000.000 €** par sinistre,

dont **2.000.000 €** par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens confiés définis au Chap 1 L 2eme alinéa.

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON (OU TRAVAUX)

Pour l'ensemble des dommages et frais :

10.000.000 € par sinistre et année d'assurance :

dont **5.000.000 €** par sinistre et année d'assurance pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifs, des frais de dépose-repose et des frais de retrait engagés par l'assuré ou les tiers,

dont **50.000 €** par sinistre et année d'assurance pour les frais préventifs visés à l'exclusion 17.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/09/2026** au **01/09/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 18 août 2026
Pour la société :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.